

**Procès-verbal de la séance du
Conseil Intercommunal du SDIS Nyon-Dôle
Du 30 avril 2024**

Président	M. Bosson
Secrétaire	Mme Boulenaz
Scrutateurs	Sylvain Gerber – Denis Berger
CODIR	M. Barras – Mme Faraut-Linares – M. Mühlemann – M. Blumenstein Mme Morina
Excusés	Bory Alexandre (Chéserey) – Berlie Vincent (Crassier) – Bernet Pierre (Crassier) – Colombo Pascal (Genolier) – Syfrig Harold (Grens) – Barreto Helio (Signy-Avenex – Burri Christel (Signy-Avenex) -
Absents	Darmon André (Genolier) – Pradervand Yves (Givrins) – Ménard Paul (Saint-Cergue) – Ravenel Jérôme (Trélex)

Ordre du jour

1. Accueil, ouverture de l'assemblée par le Président du Conseil Intercommunal
2. Contrôle des présences
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Assermentation des nouveaux membres du Conseil Intercommunal
5. Adoption du procès-verbal de la séance du 26 septembre 2023
6. Election du bureau du Conseil Intercommunal pour l'année de législature 2023-2024
Président
Vice-président
2 scrutateurs
2 scrutateurs suppléants
7. Communication des membres du Comité de Direction
8. Préavis n° 13-2024 – comptes 2023
9. Communication du Commandant Pierre-Yves Corthésy
10. Divers et propositions individuelles

1) Accueil, ouverture de l'assemblée

Le Président souhaite la bienvenue à toutes et tous et ouvre l'assemblée à 20H03

2) Contrôle des présences

Communes présentes : 17

Commune excusée : 1 (Signy-Avenex)

Avec 58 voix, le quorum est atteint ; l'assemblée peut valablement délibérer.

3) Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté tel que présenté à l'unanimité.

4) Assermentation des nouveaux membres du Conseil intercommunal

Aucune assermentation

5) Adoption du procès-verbal de la séance du 26 septembre 2023

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité

6) Élection du bureau du Conseil Intercommunal pour l'année de législature 2024-2025

Le Président procède à l'élection du bureau

Sont élus par applaudissement :

Président	Claude Bosson
Vice-Présidente	Evelina Girod
Scrutateurs	Sylvain Gerber – Denis Berger
Scrutateurs suppléants	Geoffrey Geissmann – Yves Pradervand

7) Communication des membres du Comité de Direction

La parole est donnée à Monsieur Patrick Barras Président du CODIR.

Le Président du CODIR salue l'assemblée.

Il remercie les auteurs du rapport de gestion pour leur excellent travail.

Il informe que toutes les communes membres du SDIS Nyon-Dôle ont répondu aux demandes du CODIR y relatives aux Statuts.

Il félicite tous les membres des 9 équipes du SDIS Nyon-Dôle qui ont participé au 117^{ème} concours 2024 à Yverdon.

Il félicite également Benoît et Clément, les deux nouveaux instructeurs fédéraux qui ont brillamment réussi leur formation.

La parole est rendue au Président.

08) Préavis n° 13-2024 – comptes 2023

Le Président donne la parole au rapporteur de la Commission de gestion et finances, M. Rambaud, pour la lecture du rapport.

Le Président ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée, le Président passe au vote à main levée :

Vu le préavis n° 13-2024 du comité de direction du 13 mars 2024 ;

Oui le rapport de la commission de gestion et des finances chargée de l'étude de cet objet ;

Attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour.

Le Conseil Intercommunal décide :

- **D'approuver les comptes 2023 de l'association intercommunale SDIS Nyon-Dôle et d'en donner décharge au comité de direction.**

Résultat du vote : accepté à l'unanimité

09) Communications du Commandant Pierre-Yves Corthésy

Le Commandant remercie l'assemblée pour leur bonne collaboration et la confiance accordée au CODIR.

Le rapport de gestion et d'activités 2023 est remis à tous les membres du Conseil Intercommunal et sera expédié par courrier postal aux administrations communales.

Dates des rapports annuels

10 janvier 2025 Site de Saint-Cergue

11 janvier 2025 Site de Nyon

17 janvier 2025 Site de Bonmont

18 janvier 2025 Site de Genolier

23 janvier 2025 SDIS Nyon-Dôle

Dates des séances du conseil intercommunal

Mardi 24 septembre 2024 à 20h00

Mardi 29 avril 2025 à 20h00

Dates des séances de la présentation des préavis aux diverses commissions

Mardi 20 août 2024

Mardi 25 mars 2025

10) Divers et proposition individuelle

En réponse à M. Dorenbos, la bascule via MCH2 se fera normalement en 2026.

En réponse à M. Joly, le déménagement dans la nouvelle caserne de Chésereux pour le site de Bonmont est prévu pour le mois de septembre 2024.

En réponse à M. Esselborn, sa proposition afin que la répartition de voix du SDIS Nyon-Dôle soit identique à celle de l'ORPC, n'est plus acceptable. En effet, les statuts ont déjà été consultés à deux reprises par les communes. Quant à la non consultation des délégués du Conseil communal d'Arzier-Le Muids, M. Barras suggère à M. Esselborn d'en parler avec sa Municipalité.

Le Président, relève que lors de la première séance de la législature, le Préfet a demandé la répartition des voix de chaque commune et que seule la commune de Prangins a répartie ses voix entre le législatif et l'exécutif.

La parole n'est plus demandée et le Président lève la séance.

La séance est levée à 20H42

**La prochaine séance du Conseil Intercommunal
aura lieu le 24 septembre 2024 à 20H00 à la caserne de Nyon.**

Le Président



C. Bosson



La Secrétaire



G. Boulenaz

Annexes : power-point du commandant et présentation du Capitaine